



Qu'est ce que je risque judiciairement?

Par **alice13006**, le **22/09/2011** à **23:51**

Bonjour,

Je suis en train d'emménager, j'en ai donc profiter pour faire du tri chez moi et vendre sur internet (sur leboncoin) des objets qui me sont aujourd'hui inutiles.

Parmi, ces objets j'ai vendu un sac que j'avais depuis quelques années, c'est un sac de marque qu'on m'avait offert mais je n'ai jamais su si ce sac était un original. Etant donné que je voulais juste m'en débarrasser j'ai bradé son prix et je n'ai pas précisé si l'objet était authentique ou pas. Je n'ai rien écrit, je n'ai pas dit qu'il y avait une facture rien.

Une personne l'a acheté sans poser aucune question lors de la reception elle a dit que c'était un faux et qu'elle désirait se retourner contre moi. Que puis je donc faire? sachant que je n'ai pas menti.

Bien cordialement,

Par **mimi493**, le **23/09/2011** à **04:31**

Mais sans annoncer une marque, vendre une contrefaçon, c'est illégal (la détenir c'est illégal)
Remboursez-là et qu'elle vous rende votre sac